
BUDGETS PRIMITIFS 2026 : RAPPORT DE PRESENTATION

Le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2026 au cours de la séance du 25 février, soit en fin de mandature précédente.

Ces orientations étaient portées par deux piliers que la nouvelle majorité municipale entend conserver comme base de sa stratégie d'action, à savoir :

- le développement durable (actions de l'Agenda 21, de mutations énergétiques, de mobilités, d'évolutions des usages, ...)
- la participation citoyenne à la décision publique (charte de la démocratie participative, budget participatif, application citoyenne, ...).

La stratégie financière pour les années à venir se situe dans la continuité, avec les objectifs annuels suivants :

- maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement (en maintenant et développant la qualité des services publics) et dynamisme des recettes de fonctionnement pour éviter l'effet ciseau ;
- une épargne brute supérieure à 2,5M€ par an ;
- une capacité de désendettement inférieure à 8 ans ;
- un taux d'épargne supérieur à 15%.

Les budgets primitifs de l'année 2026 (budget principal et budgets annexes confondus) visent à respecter ces orientations. Les masses budgétaires pour cette année sont les suivantes :

	BP 2026	
	fonctionnement	investissement
Budget Principal	17 463 431.14€	19 370 025.70*
Budget Parkings	2 505 143.08€	2 191 625.03€
Budget Eau ¹	650 337.00€	2 192 777.95€
Budget Assainissement ¹	1 415 603.64€	2 120 819.18€
Budget Transports	181 377.98€	79 377.25€
Budget Golfs ¹	951 515.74€	322 254.67€
Budget Camping ¹	330 800.00€	881 004.42€
Budget Forêt ¹	463 927.56€	373 688.36€
Budget Lotissement	496 000.00€	515 818.75€
TOTAL	24 458 136.14€	28 047 391.31€

[1\] Crédits exprimés en euros hors taxe](#)

** à noter que les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement représentent 6,2 millions d'euros au budget principal. Il s'agit de la valorisation des terrains cédés gratuitement par le Syndicat mixte de la zone d'aménagement touristique concerté de Lacanau, en 2010, et qui n'avaient pas été intégrés comptablement au bilan de la commune à l'époque.*

Les seules dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 13 167 125 €.

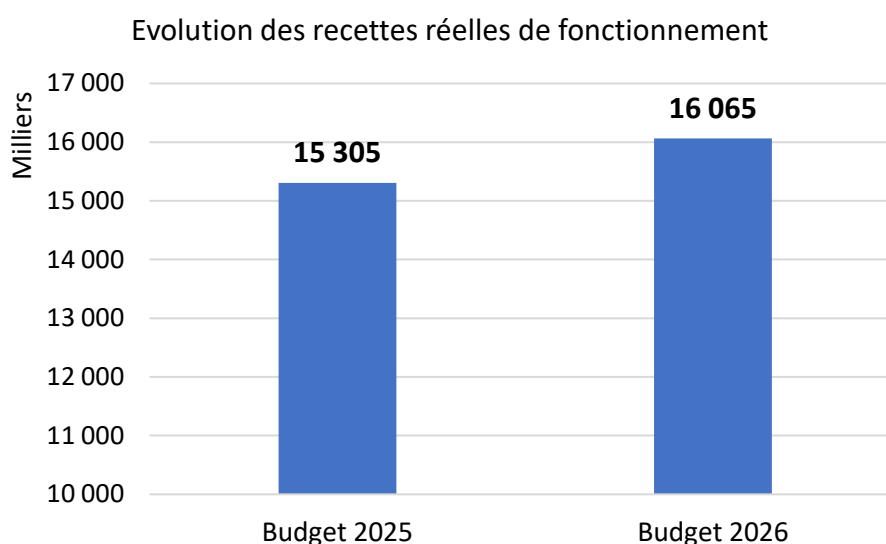
Comme chaque année, les budgets prévisionnels sont bâtis avec prudence, afin d'anticiper et d'éviter toute mauvaise surprise en cours d'exercice.

Budget principal

Section de fonctionnement : malgré une pression sur l'épargne brute, les ambitions en matière de services publics et d'autofinancement sont poursuivies

1. Des recettes de fonctionnement en augmentation

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'établit à un montant prévisionnel proche de 16,1 millions d'euros, soit une progression de 5% par rapport au budget primitif 2025, cela en particulier grâce à l'efficacité des recherches de subventions et la poursuite de la diversification des recettes, hors levier fiscal.



1.1. Des produits fiscaux qui augmentent au-delà du taux de l'inflation

La municipalité ne propose pas d'augmentation des taux de taxe foncière pour la dixième année consécutive ni d'évolution de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour autant, le produit de ces impôts locaux progresse de 0,8% par rapport à 2025, ce qui correspond à la revalorisation nationale des valeurs locatives (laquelle est assise sur le taux d'inflation de novembre 2024 à novembre 2025).

Les bases physiques de taxe foncière augmentent également au gré des constructions de logements et locaux professionnels, ainsi que par l'optimisation réalisée par la Commission Communale des Impôts Directs. Cependant cet effet positif est compensé

négativement par la baisse des bases de taxe d'habitation qui est due à des changements sur ces résidences secondaires devenues résidences principales.

Le total de ces impositions atteint 8 220 000 €.

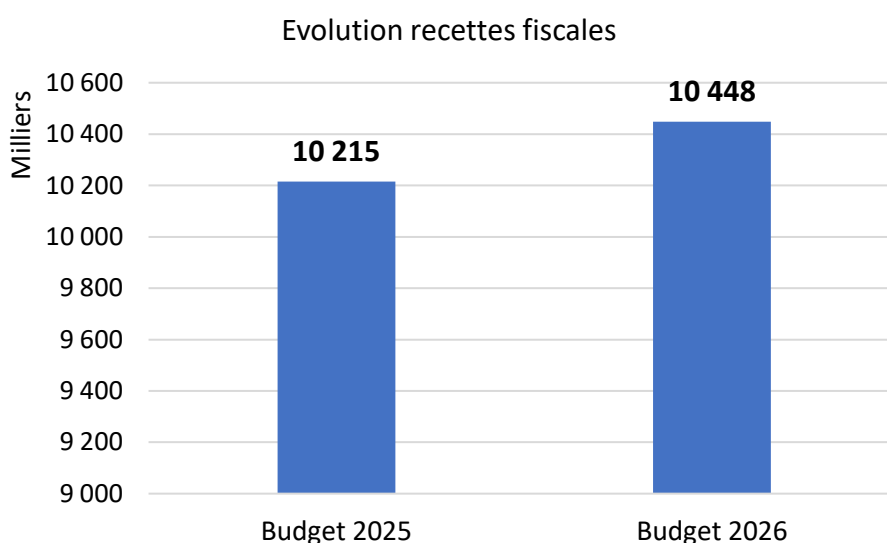
Les droits de mutations sont estimés cette année à 1 050 000 €, soit une hausse de 200 000 € par rapport aux prévisions 2025. L'analyse de ce produit au cours des années montre qu'il est volatile. Il peut évoluer fortement et son montant est difficile à prévoir précisément. C'est pourquoi, en dépit des 1 254 000 € réalisés en 2025 nous restons prudents quant au montant inscrit au budget primitif 2026.

L'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes Médoc Atlantique est stable à 801 800 €.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité progresse de 37 100 € passant de 127 900 € prévus au budget 2025 à 165 000 € en 2026 en raison d'un rattrapage lié à la mise en place de la réforme de la perception de cette taxe dont le reversement par le Syndicat d'électrification du Médoc devrait atteindre son rendement normal cette année.

Le prélèvement sur le produit des jeux est estimé à 160 000 € (pour 162 159€ réalisé en 2024)

Le total du chapitre des impôts et taxes s'élève 10 447 800 €, en progression de 2,3%.



1.2. Les dotations et participations en progression grâce au travail de recherches de financements

Le chapitre 74 qui regroupe les dotations et participations est en progression de 7%, passant de 2 330 520 € au budget 2025 à 2 493 040 €, soit +162 520 €.

La dotation globale de fonctionnement qui constitue la plus grosse part de ce chapitre est quasiment stable, à 1 515 000 €. Cette somme versée par l'Etat pour les missions

exercées par la commune en son nom ou bien suite aux charges transférées depuis les lois de décentralisation est gérée nationalement au sein d'une enveloppe fixe en 2026 (dite « enveloppe normée »). Les mécanismes de péréquation (dotation de solidarité urbaine, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation) ainsi que l'augmentation de la population française sont pris en compte dans cette enveloppe fixe. Ainsi, le montant en euros par habitant tend à baisser. Le maintien de la DGF de Lacanau est lié à l'augmentation de la population municipale.

Les participations de la Caisse d'Allocation Familiale pour les activités périscolaires et d'accueil de loisirs des enfants et des jeunes ainsi que pour les ludo-médiathèques. Ces dotations atteignent 581 800 €, en progression de 128 750 € par rapport au budget 2025. La forte augmentation est liée essentiellement au financement d'animateurs supplémentaires dans les centres de loisirs (96 000 €).

La recherche systématique de subvention a également permis d'inscrire 20 000 € de subvention nouvelle au titre du service public de la petite enfance (SPPE).

Les diverses subventions attendues du Département de la Gironde au titre des actions en direction des jeunes se montent à 10 250 €.

D'autres subventions sont à signaler :

- 37 260 € pour deux projets de coopération européenne, sur la gestion du trait de côte d'une part et, d'autre part, pour des actions en faveur d'une pratique inclusive du surf ;
- 14 000 € pour l'organisation du Lacanau Pro (dont 8 000 € de la Région Nouvelle Aquitaine)
- 15 000 € de la Communauté de communes Médoc Atlantique pour les fêtes labélisées.

Des subventions sont systématiquement demandées aux collectivités d'échelon supérieur. Seules sont inscrites celles dont l'obtention est très probable ou certaine.

1.3. Des recettes non fiscales en forte progression

Le chapitre des produits des services (chapitre 70) concerne les diverses occupations du domaine et les services payants. Il est en progression de 6%, à 1 589 590 €, soit + 90 450 €.

Les tarifs municipaux relatifs aux activités des professionnels ont été augmentés cette année de 1%, en cohérence avec le niveau de l'inflation.

Les droits de voirie devraient progresser de 16 000 € (passant de 24 000 € à 40 000 €, en raison des demandes plus nombreuses constatées chaque année).

Le restaurant scolaire connaît une hausse de fréquentation qui permet d'estimer une progression de 27 630 € du produit des droits payés par les familles, pour un total de 180 000 € en 2026.

A l'intérieur de ce chapitre, les principaux produits sont les suivants :

- occupation du domaine pour terrasses : 290 000 €

- occupation du domaine privé pour des activités commerciales : 115 300 €
- autres occupations commerciales (y compris marchés forains) : 199 000 €
- stationnement et navigation sur le lac : 200 000 €
- services culturels et sportifs : 131 200
- accueil de loisirs et périscolaire : 235 100 €

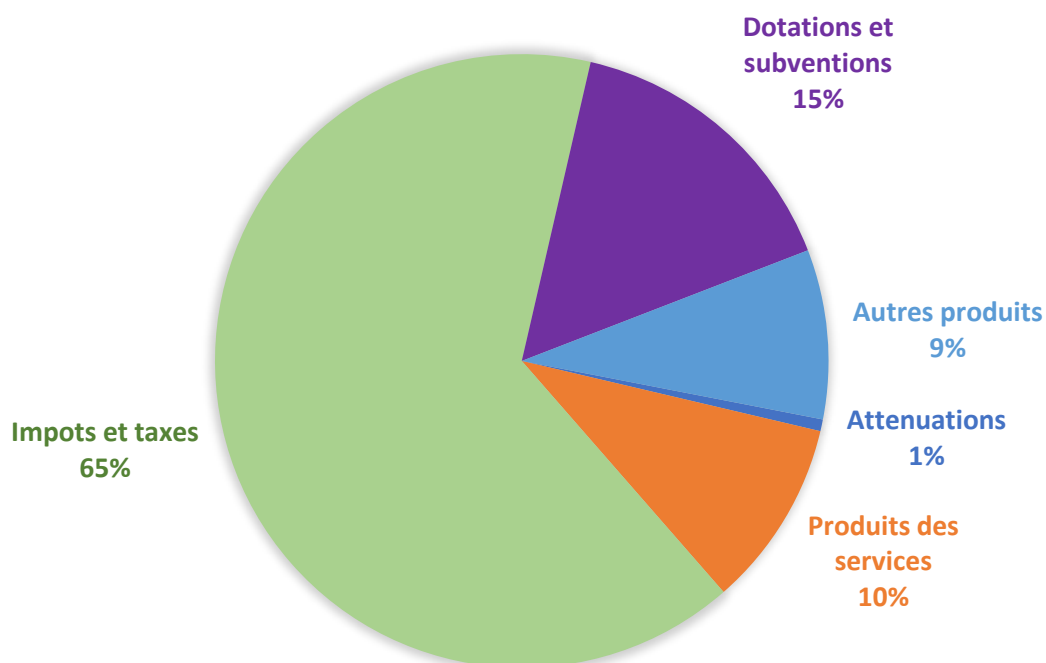
Le chapitre des « produits du domaine » (chapitre 75) qui regroupe les loyers divers mais aussi des charges exceptionnelles connaît une progression de 284 580 €, pour atteindre 1 434 173 €.

Il comprend 360 050 € de loyers, dont en particulier le bâtiment UCPA Ardilouse pour 88 000 € et les terrains sous baux emphytéotiques aux campings de l’océan pour 115 000 €.

On trouve également 870 000 € de reversements des budgets annexes golfs et parking (respectivement 420 000 € et 450 000 €), en augmentation de 100 000 € suite à la nouvelle délégation de service public des golfs.

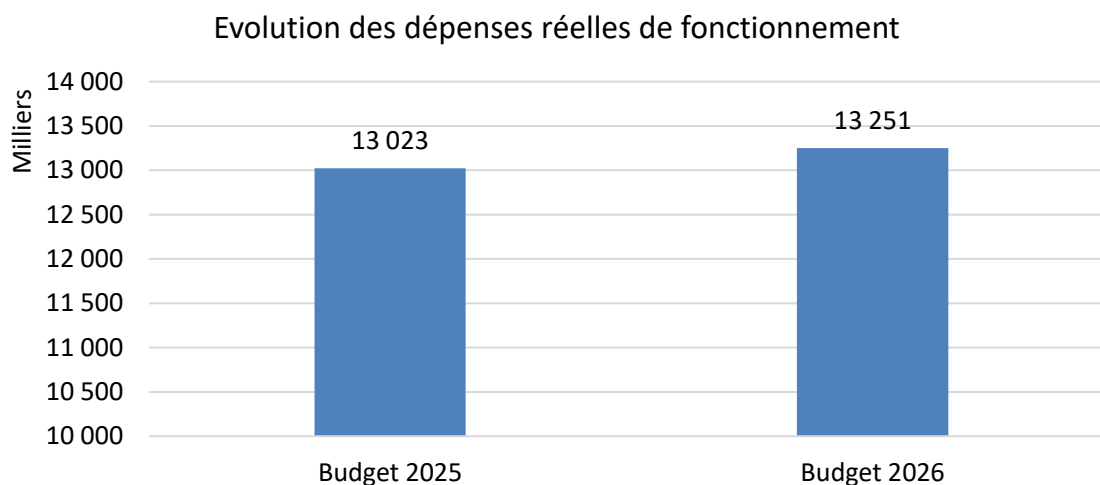
Enfin l’écart avec le budget 2025 est également constitué d’une recette exceptionnelle de 71 860 € obtenue par réclamation auprès du service des impôts pour une taxe perçue à tort depuis 2020.

Structure des recettes réelles de fonctionnement



2. Des dépenses de fonctionnement en augmentation pour développer les services

Le total des dépenses réelles de fonctionnement est en progression de 4,1% par rapport à 2025. Les dépenses de fonctionnement évoluent donc moins vite que les recettes, évitant tout effet ciseau et augmentant nos capacités d'épargne.



Cette évolution globale est le fait de phénomènes divers, tous les chapitres budgétaires n'augmentent pas de la même manière et certains sont en baisse. Il convient de les analyser en détail.

2.1. Les charges à caractère général sont impactées par des mouvements financiers

Ce chapitre regroupé (011) progresse de 0,8% par rapport au budget 2025 pour un total prévu de 4 745 012 €. Cette progression est en phase avec l'inflation et correspond aux objectifs fixés dans la lettre de cadrage budgétaire.

Les achats de matières et fournitures (chapitre 60) représentent 30% de ce chapitre à 1 385 680 €.

- Les fluides (eau et énergie, hors carburant) s'élèvent à 587 570 €
- Les denrées alimentaires pour les restaurants scolaires : 190 000 €
- Les carburants : 139 000 €
- Les fournitures pour l'entretien des bâtiments et de l'espace public : 140 500 €

Les prestations externes (chapitre 61) s'élèvent à 1 756 700 €.

Les principaux postes sont les suivants :

- le contrat de délégation de service avec l'association Brins d'éveil pour les crèches : 252 000 €
- le contrat de prestation pour l'organisation du Lacanau Pro : 240 000 €
- les primes d'assurance : 170 000 €
- études et recherches : 85 300 € (étude Lac notamment)
- balayage des voiries : 65 000 €

Les autres prestations (chapitre 62) totalisent 1 529 880 €.

Dans ce chapitre on trouve notamment :

- Le remboursement des frais du service communautaire de surveillance des plages pour 680 000 €
- Les évènements culturels à l'année et en été (y compris feux d'artifices) : 204 100 €
- Les frais d'actes et de contentieux : 52 700 €

2.2 Des dépenses de personnel impactées par le développement des services offerts aux canaulais et les mesures gouvernementales

Ce chapitre connaît une progression de 8,1 % par rapport à 2025. Il s'élève à 7 515 000 €, ce qui représente 55% des dépenses réelles de fonctionnement 2026.

Des effectifs en progression

En premier lieu les services auprès des jeunes et des enfants sont renforcés. Pour assurer un encadrement plus conséquent mais aussi pour répondre à une fréquentation en hausse des centres de loisirs, 6 postes d'animateurs sont prévus, ce qui représente un coût de 176 000 €. Ce développement est financé à 60% par la Caisse d'allocations familiales, ce qui ramène la charge nette à 70 400 €.

Parallèlement, un départ d'agent dans ces services et la réorganisation qui s'en est suivie permettent une économie de 42 000 €

L'utilisation intensive des locaux municipaux, dans le cadre des mises à disposition des clubs sportifs et des associations rend nécessaire le recrutement d'une personne à l'entretien et une autre pour la maintenance des bâtiments.

Plusieurs agents souffrent de pathologies reconnues comme maladies professionnelles. Ces problèmes de santé sont malheureusement une difficulté pour ces agents et pour les services, c'est également une source de dépenses pour la commune. Ce poste augmente de 185 000 € en 2026.

Des évolutions exogènes

Certaines évolutions des charges de personnel sont indépendantes des choix que peut faire la municipalité. Les principales sont :

- l'évolution de carrière des agents, les avancements dans les grades représentent cette année un surcout de 60 000 € ;
- la participation de l'employeur à la mutuelle : + 10 000 € ;
- l'augmentation pour la deuxième année consécutive de la cotisation à caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux coûte 87 000 € de plus qu'en 2025 (soit + 168 000 € par an par rapport à 2024).
En 2028, ce surcout s'élèvera à 350 000 € environ, soit 5% de la masse salariale actuelle, ou l'équivalent de 9 équivalents temps plein (en cumulé depuis 2025 cela représente plus de 850 000 €).
- les heures supplémentaires réalisées pour les élections municipales : 10 000 €.

2.3. Des charges de gestion courante en légère baisse sous l'effet de transferts comptables

Le chapitre des charges de gestion courante (chapitre 65) s'élève à 870 970 €, en diminution de 1,3%.

Le soutien de la commune aux associations est en augmentation à 160 000 € contre 156 000 € en 2025.

Par ailleurs, la subvention au CCAS était inscrite en 2025 pour 280 000 €. Ce montant identique à 2024 était lié à un besoin de financement des investissements lourds réalisés sur l'EHPAD. Cette phase est achevée. Ainsi le montant effectivement versé en 2025 a été de 200 000 €, correspondant au besoin pour un fonctionnement courant. Il est prévu une subvention de 240 000 € en 2026 car de nouveaux travaux sont nécessaires à l'EHPAD. Budgétairement, on constate une baisse de 40 000 € du budget 2025 au budget 2026.

Ce chapitre intègre aussi les dépenses liées aux logiciels et aux outils de sécurité informatique. L'engagement en faveur de la modernisation et de la sécurisation des outils, essentiels tant pour le service à la population que pour l'efficacité administrative, se traduit par un budget alloué de 59 740 €.

La ligne dédiée aux créances éteintes et aux admissions en non-valeur est créditée de 10 000 € (contre 11 000 € en 2025).

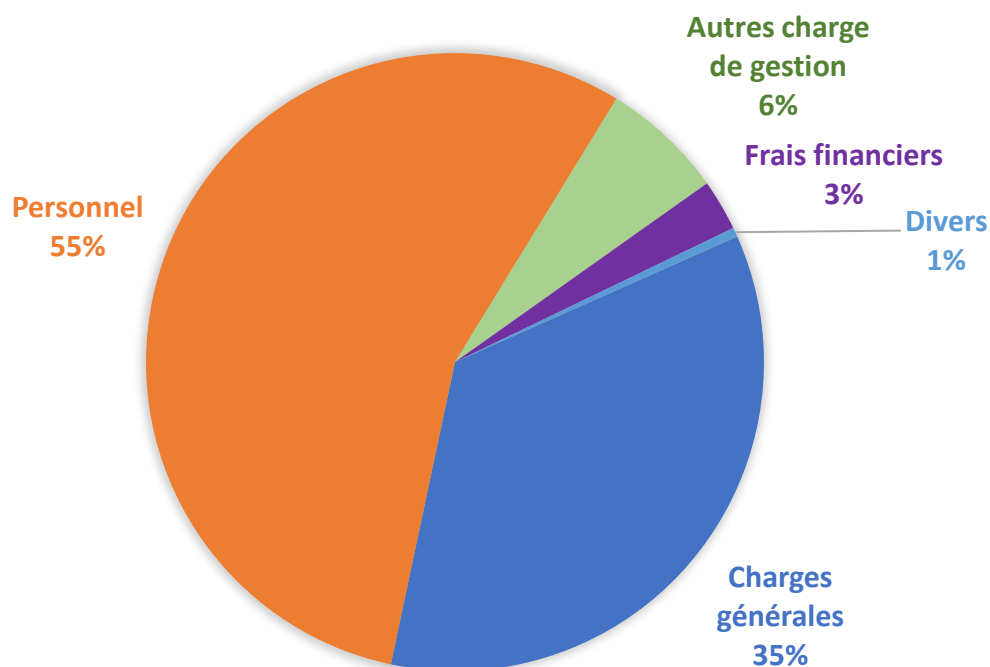
Enfin, la subvention d'équilibre versée au budget annexe transports (pour les transports scolaires) est maintenue à 90 000 €.

2.4. Des charges financières en nette baisses

Après un exercice 2025 financé sans avoir recours à des prêts bancaires, la charge d'intérêt est mécaniquement en baisse. A cela s'ajoute l'impact de la baisse du taux du Livret A, base de calcul des derniers prêts contractés, ce qui confirme que le choix de cet index était le bon.

Ainsi, les frais financiers sont en baisse de 21,5%, passant de 461 580 € au budget 2025 à 362 288 € en 2026.

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



3. Des ratios financiers qui restent bons malgré les contraintes extérieures et qui tiennent les objectifs du mandat

La stratégie financière a été rappelée au début de ce rapport.

La projection des données du budget primitif permet d'escompter les ratios suivants au terme de l'exercice 2026 :

- ✓ Epargne brute : 2 606 335 € (contre 2 381 259 € au BP 2025)
- ✓ Taux d'épargne sera à 16%
- ✓ Délai de désendettement : 5,4 ans

Ces ratios sont tous conformes aux objectifs stratégiques. Mais surtout, il s'agit là des résultats à minima puisqu'ils s'appuient sur les prévisions budgétaires qui sont prudentes. Les dépenses ne sont jamais réalisées intégralement et les recettes constatées sont souvent au-delà de 100% des montants prévisionnels.

Section d'investissement : d'importants investissements structurants tout en réduisant l'endettement

1. Des recettes d'investissement très dynamique qui permettent de financer les dépenses d'équipement sur nos seules ressources propres

1.1. L'autofinancement reste conséquent pour financer l'investissement

La section d'investissement est financée à hauteur d'un quart par l'autofinancement budgétaire prévisionnel (épargne brute comptable ajoutée aux dotations aux amortissements), à hauteur de 3 902 263 € (précisément 34% des recettes d'investissement hors opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

1.2. Le fonds de roulement

Le prélèvement sur fonds de roulement permet de financer 10% des investissements de l'exercice.

1.3. Les recettes propres externes représentent un quart de la section

Le financement par les ressources propres externes, à savoir les subventions, les dotations et la taxe d'aménagement représente un tiers des recettes (21% recettes d'investissement de l'exercice hors opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

Les subventions à recevoir s'élèvent à 738 000 €.

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), assis sur les dépenses d'équipement 2025 est inscrit pour 1 209 000 €.

La taxe d'aménagement (versée par les particuliers et les entreprises à l'occasion de constructions) devrait rapporter cette année 400 000 €. Ce montant pourrait être sensiblement augmenté en cours d'année si les services de l'Etat mènent à bien leur projet de rattrapage du retard d'encaissement pris depuis la réforme des taxes d'urbanisme de 2023. Par prudence, il n'en est pas tenu compte à ce stade.

Enfin les immobilisations financières (avance à la Société publique locale et prêt au CCAS) rapportent 66 000 €.

1.3. Des cessions optimisées pour financer des projets de long terme

La municipalité continue sa stratégie de gestion proactive de son patrimoine en vendant des biens immobiliers qui ne présentent pas d'intérêt général à moyen ou long terme.

Cette démarche permet de financer des investissements stratégiques pour la commune, comme l'achat de foncier à fort intérêt général.

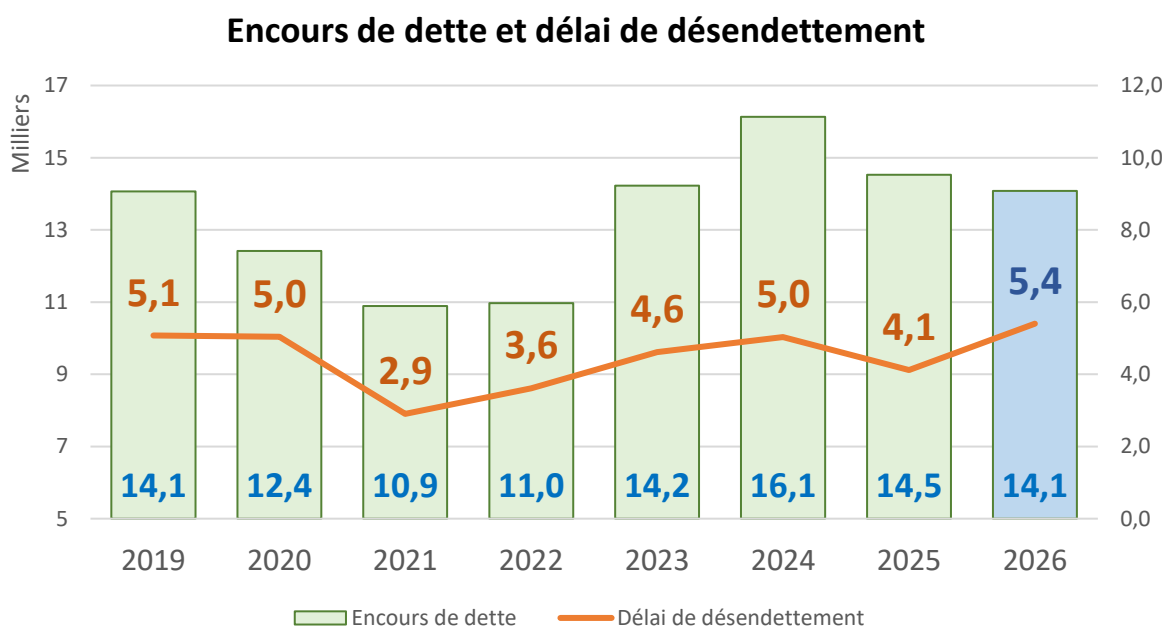
Cette mesure devrait générer un revenu de 2 815 000 € cette année (soit 25% des recettes). Ces fonds permettront de financer à la fois des acquisitions stratégiques et des investissements structurants pour la commune.

1.4 Poursuite du désendettement de la commune

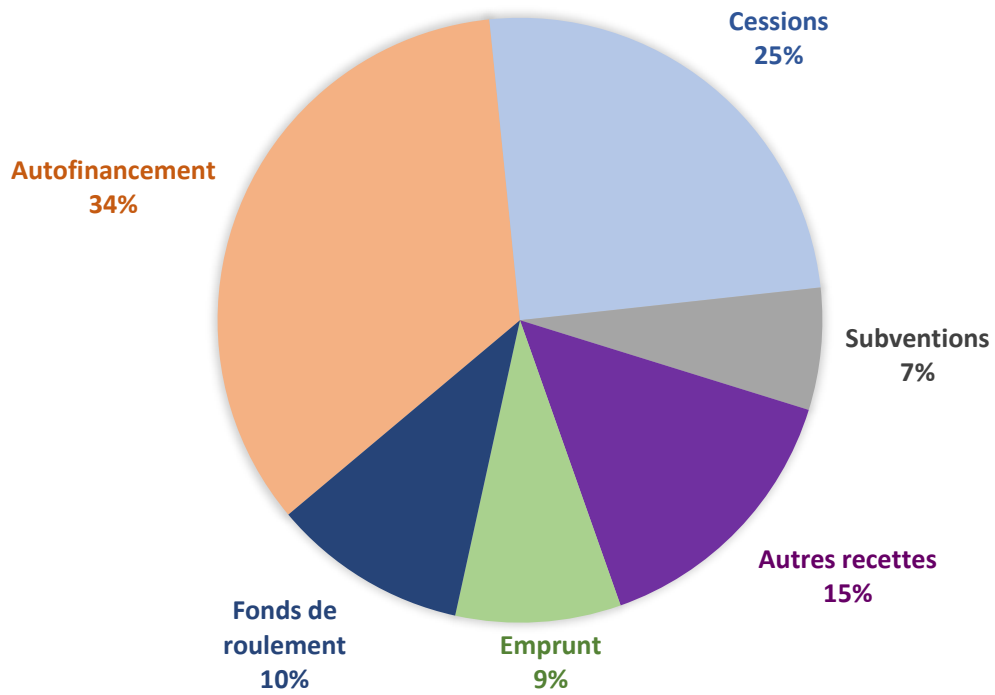
Un emprunt est inscrit pour un million d'euros (9% des recettes de l'exercice). Il s'agit du dernier versement d'un emprunt avec une phase de mobilisation de 4 ans contracté en 2023 et indexé sur le livret A. Ce choix a permis de profiter d'un taux très intéressant et il s'avère encore plus avantageux aujourd'hui.

Le remboursement de capital en 2026 s'élève à 1 450 000 €, ainsi la commune sera désendettée de 450 000 € à fin 2026.

Le graphique ci-dessous relatif à la solvabilité financière de la commune est construit à partir des réalisations jusqu'en 2025 (comptes administratifs) et des prévisions 2026 (budget primitif) :



Répartition des recettes d'investissement



La part de financements propres atteint donc 91% des ressources d'investissement de l'exercice.

2. Un programme d'investissements ambitieux pour l'entretien du patrimoine et des équipements structurants sur la commune

Le programme d'investissements 2026 est à cheval sur deux mandats. Il est à la fois l'expression de la fin du plan pluriannuel d'investissements (PPI) du mandat 2020-2026 et le début du nouveau PPI 2026-2032 qui sera présenté plus en détails à l'occasion des orientations budgétaires 2027.

En 2026 le programme d'investissement est encore très élevé à plus de 9 millions d'euros. Les principaux nouveaux projets sont :

L'année 2026 est celle du lancement des études opérationnelles pour la réhabilitation du groupe scolaire de Lacanau Ville (construction d'un nouveau restaurant scolaire, salle pour les activités périscolaires etc.).

Le programme d'aménagement durable de la station océane débuté en 2021 se poursuit cette année encore avec les études et le début des travaux sur la partie nord du projet.

Les grosses réparations et les travaux d'amélioration des bâtiments municipaux, culturels, sportifs et scolaires sont chiffrés à 1 255 400 €.

1 793 000 € sont inscrits pour des acquisitions patrimoniales dans le cadre de la stratégie foncière qui permet de disposer de réserves pour des projets futurs.

Le développement des mobilités douces représente 773 440 € de dépenses, essentiellement pour la création de pistes cyclables, notamment à Pêche Lèbre et en direction du collège. On y trouve également les subventions à destination des canaulais pour l'achat d'un vélo.

Le domaine public émerge à hauteur de 892 865 €. Ce vocable regroupe une foultitude de petites opérations d'amélioration du cadre de vie, les aires de jeux, la signalétique etc.

Les dépenses d'équipements prévues au budget primitif 2026, rangés par opérations comptables, sont détaillés dans le tableau suivant :

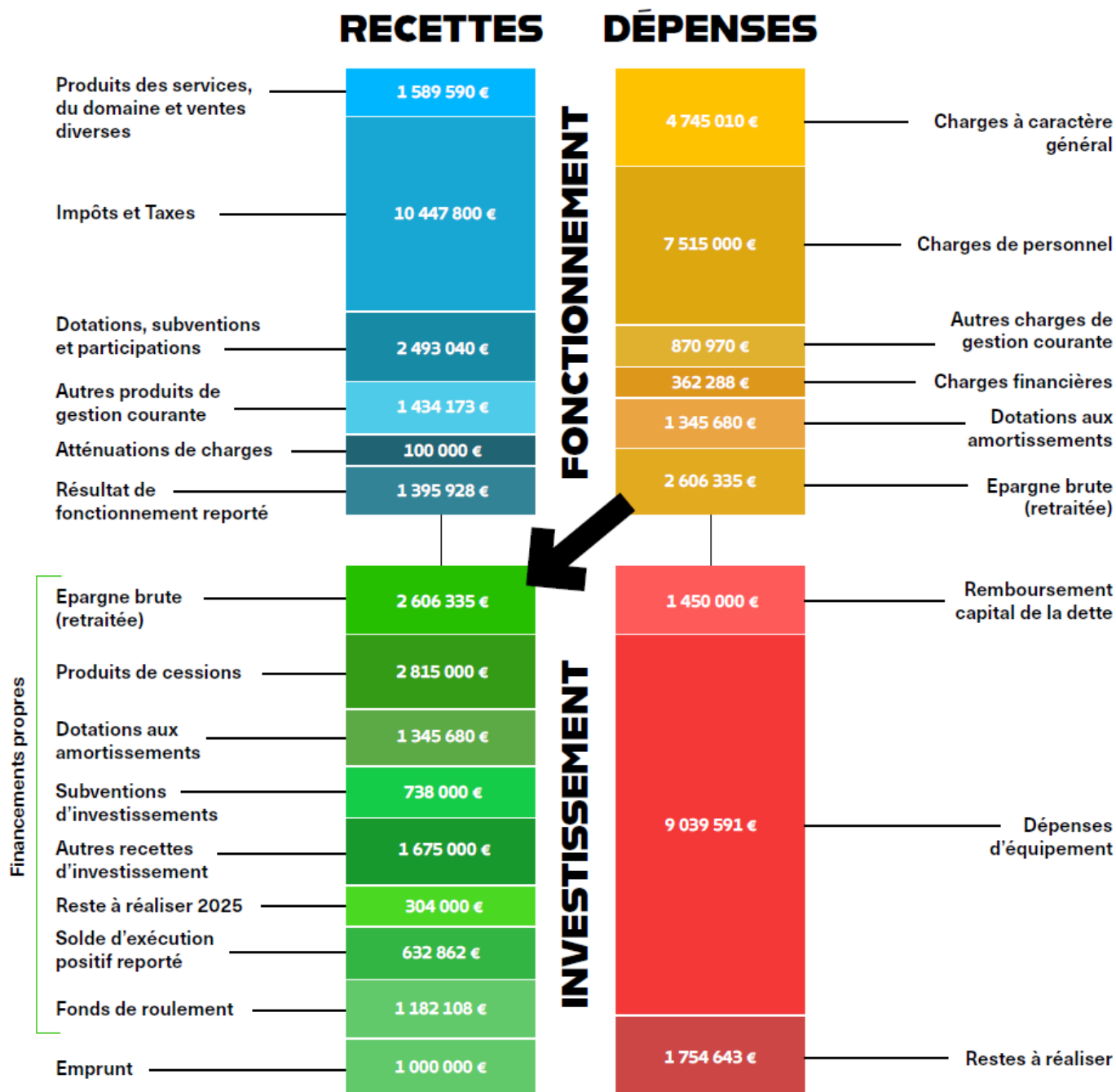
Opérations	BP 2026
AMENAGEMENT DURABLE STATION FRONT DE MER	1 199 231 €
AMENAGEMENT DES PLAGES	18 300 €
BATIMENTS COMMUNAUX	438 030 €
BATIMENTS CULTURELS	262 320 €
BATIMENTS SCOLAIRES	254 050 €
BATIMENTS SPORTIFS	301 000 €
CIMETIERES	125 800 €
DOMAINE PUBLIC	892 865 €
ESPACE VERT - ENVIRONNEMENT	401 775 €
FONCIER - PLU	1 843 000 €
GROUPE SCOLAIRE LACANAU VILLE	182 550 €
LAC	45 000 €
MATERIELS ROULANTS	171 500 €
MOBILIER, MATERIEL, INFORMATIQUE	448 870 €
MOBILITE	773 440 €
OPERATIONS ECONOMIES D'ENERGIE	794 650 €
RECONSTRUCTION VOIRIE	178 280 €
ECLAIRAGE PUBLIC ET ENFOUISSEMENT RESEAUX	409 530 €
VIDEOPROTECTION	95 600 €
CONSEIL DE QUARTIER	30 000 €
SLGBC 2	73 800 €
SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	30 000 €
Hors opération	70 000 €
Total général	9 039 591 €

Plusieurs opérations présentes dans ce tableau sont retracées de manière pluriannuelle dans des autorisations de programmes (AP).

L'état des AP à ce jour, avec la ventilation des crédits de paiements annuels est donné en page suivante.

	Réalisé exercices précédents	CP 2025	CP 2026	nouveaux CP 2027	nouveaux CP 2028	CP exercices suivants	Montant global de l'AP
Stratégie locale de gestion de la bande côtière II (AP n°2023-01 /opération 2023001)	61 724 €	35 599 €	73 800 €	48 600 €	49 001 €		268 724 €
Trait de côte - PPA France relance Opération 2019019 (AP n°2021-03) <i>Budget principal</i>	7 077 800 €	3 542 663 €	656 531 €				11 276 993 €
Reconstruction de voirie (AP n°2022-02 opération OPE-008R / 2022008)	1 883 248 €	1 115 728 €	178 280 €	644 681 €			3 821 937 €
Matériel roulant (AP n°2023-02 /opération 2023002)	318 578 €	128 808 €	171 500 €				618 886 €
Rénovation éclairage public et enfouissement de réseaux (AP n°2024-01 / opération 2024003R)	21 884 €	847 481 €	409 530 €				1 278 896 €
Groupe scolaire (opération 2026-002R)			182 550 €	1 777 450 €	2 633 000 €		4 593 000 €
Aménagement durable de la station 2 (2026-2031) (opération 2026-001R)			542 700 €	812 000 €	2 665 000 €	7 677 000 €	11 696 700 €
TOTAUX	9 363 234 €	5 670 280 €	2 214 891 €	3 282 731 €	5 347 001 €	7 677 000 €	

Equilibre général du budget principal



Budgets annexes

Budget Parkings

La politique de stationnement de la commune reste stable et s'articule autour de trois objectifs principaux :

- Encourager la rotation des véhicules en centre-ville de la station pour optimiser l'accès aux places de stationnement.
- Promouvoir le stationnement longue durée dans les parkings périphériques, avec des tarifs préférentiels pour inciter les automobilistes à les utiliser.
- Maintenir un tarif avantageux pour les habitants de Lacanau : ceux-ci peuvent stationner sans limite de durée et sur l'ensemble du territoire communal pour 25 euros par an (et 15 euros par véhicule supplémentaire du même foyer).

Le périmètre est également stable, l'extension à la marge de certaines rues périphériques se faisant à la demande des riverains et fera l'objet du retour d'expérience a posteriori.

A noter que, à des fins d'optimisation des produits, le statut fiscal de ce budget a été modifié à compter du 1^{er} janvier 2026, le rendant non-assujetti à la TVA.

Recettes de la tarification

Les tarifs de stationnement ne sont pas augmentés.

Le forfait post stationnement, payé par les automobilistes qui ne se sont pas acquittés du droit de stationnement, passe de 35 € à 40 €.

Ainsi, les recettes réelles inscrites en 2026 s'élèvent à 1 650 000 €

Frais de fonctionnement

134 000 € sont prévus pour l'entretien des horodateurs et du portail de Carnot, la collecte des fonds en numéraire, les encaissements électroniques et les frais de communication.

Les frais de personnels affectés à la surveillance et au contrôle du stationnement s'élèvent à 360 000 €.

CANEO

Après un lancement à l'automne 2025, la navette interquartiers « CANEO » apparaîtra en année pleine sur le budget 2026.

Les recettes de billetterie et les subventions sont perçues par la Communauté de communes. Seul le solde entre la prestation du transporteur et ces recettes est comptabilisé dans le budget annexe « parkings » de la ville de Lacanau. Le coût du service pour Lacanau est de 179 120 € cette année.

Pour rappel, la navette assure la liaison entre Lacanau Ville (le Bourg) et Lacanau Océan, avec 10 arrêts identiques à ceux de la ligne régionale existante. Il fonctionne du lundi au samedi (hors jours fériés) de 8h00 à 19h30 en continu.

Comme en 2025, un excédent de 450 000 € est reversé au budget principal.

Dépenses d'investissement :

L'autofinancement restant et les excédents cumulés des années antérieures permettent de financer sans emprunt les dépenses d'investissement :

- 1 200 715 € pour les études et les travaux du pôle d'échange multimodal (dans le cadre de l'autorisation de programme dédiée) ,
- 270 000 € pour les études, les frais géotechniques et la maîtrise d'oeuvre sur la réhabilitation du parking Carnot
- 120 000 € pour la réfection du parking du pôle de l'Ardilouse

Budgets Eau et Assainissement

La gestion des services publics d'eau et d'assainissement est déléguée à un opérateur privé dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

Au niveau du budget de fonctionnement, cette délégation se traduit principalement par :

- les recettes issues de la part communale sur la vente d'eau,
- les dépenses liées aux frais financiers associés à ce service.

En revanche, les investissements restent intégralement à la charge de la commune.

Assainissement

Fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement de ce budget sont :

- la redevance payée par les usagers sur les volumes consommés pour le traitement des eaux usées : 580 000 €
- la contre valeur pour les redevance de performance des réseau : 90 000 €
- la participation aux frais d'assainissement collectif payée au moment du raccordement des logements au réseau : 100 000 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 325 590 € et comportent essentiellement les frais de personnel, les frais financiers et une dépense exceptionnelle pour la location de pompe en début d'année 2026 suite aux inondations. A cela s'ajoute la redevance payé à l'Agence de l'Eau pour 90 000 €.

Investissement

Chaque année des travaux de renforcement des réseaux. Les voies concernées sont l'avenue des Landes, la rue des Ecoles, la rue Saint-Vincent et la rue Marthiens. S'ajoute la réhabilitation du poste de relevage de la Marina de Talaris. Le total de ces travaux s'élève à 825 000 € (hors taxes).

Les évolutions technologiques nécessitent de moderniser les équipements de télérelève (disparition des réseaux de télécommunication 2G et 3G). Le coût de ces mises à niveau est de 140 000 €.

Enfin, le groupe électrogène indispensable au fonctionnement du poste de relevage n°12 doit être remplacé, pour un coût de 90 000 €.

Les différents financeurs publics potentiels sont sollicités dans une recherche permanente de financements extérieurs (Département et surtout l'Agence de l'Eau). Dans l'attente des accords de subventions, les crédits ne sont pas inscrits au budget primitif, qui est bouclé par l'inscription d'un emprunt de 697 235 €. Ce dernier ne sera probablement pas réalisé à cette hauteur, en fonction des subventions effectivement obtenues.

Eau potable

Le fonctionnement de ce budget est semblable à celui de l'assainissement collectif, dans le cadre de la délégation de service public.

Fonctionnement

Les deux principales recettes de fonctionnement de ce budget sont la redevance en fonction du volume consommé par les usagers, pour 555 000 € et la contre valeur pour la « taxe performance des réseaux », pour 63 000 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 144 699 € et comportent essentiellement les frais de personnel et la redevance Agence de l'Eau pour la performance des réseaux (63 000 € également).

Investissement

En matière d'adduction d'eau potable, les besoins en investissement sont importants.

1 308 000 € de dépenses d'études et de travaux sont proposés au budget primitif. On y trouve notamment les opérations suivantes :

- géoréférencement des réseaux : 220 000 €
- réhabilitation de réseau au lotissement La Cousteyre 1 : 225 000 €
- renouvellement de réseaux et branchements rue Jean Michelet et Gabriel Dupuy : 340 000 €
- création d'un réseau d'adduction entre le forage du Stade et de Talaris : 200 000 €.

Ces travaux pourront bénéficier de subventions de plusieurs financeurs publics (en particulier de l'Agence de l'Eau), mais ne sont pas inscrits au budget primitif, par prudence dans l'attente de sa décision.

Pour équilibrer la section d'investissement, un emprunt de 1 000 000 € est inscrit. Il n'a pas vocation à être intégralement mobilisé, au regard de l'avancement réel des travaux et des subventions complémentaires attendues.

Programmation des investissements sur les réseaux et équipements d'eau et d'assainissement

Il est rappelé que les dépenses d'investissement de ces deux budgets annexes font l'objet d'une programmation pluriannuelle traduite dans une autorisation de programme, objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal

Cela permet de bénéficier des opportunités offertes par le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, doté d'un fonds de 2 milliards d'euros. Dans le cadre de ce programme « eau et climat », l'agence entend soutenir les collectivités par des subventions pouvant atteindre 50% de la dépense.

Ce PPI intègre des mesures pour traiter au mieux l'enjeu des rejets dans le bassin d'Arcachon et leurs conséquences sur la conchyliculture.

Il vise également les renouvellements des réseaux d'adduction d'eau pour améliorer les rendements (réduction des fuites).

Il prévoit enfin de moderniser les équipements de traitement de l'eau potable et des eaux usées.

		CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant global de l'AP
Renouvellement et extensions de réseaux	<i>Eau</i>	36 264 €	1 308 000 €	1 146 000 €	1 126 586 €	3 616 850 €
	<i>Assainissement</i>	455 559 €	1 381 250 €	875 000 €	925 941 €	3 637 750 €
	TOTAUX	491 823 €	2 689 250 €	2 021 000 €	2 052 527 €	7 254 600 €

Budget Transports

Ce budget est destiné à financer un service municipal de transport scolaire gratuit pour les familles, couvrant l'exploitation des bus, leur entretien et les salaires des chauffeurs. Il contribue également au transport des élèves se rendant au lycée d'Andernos.

Les principales sources de financement sont les subventions de la Région, à hauteur de 61 000 € (+7 000 € par rapport au budget primitif 2025) et une subvention du budget principal de 90 000 €, permettant ainsi d'assurer la gratuité de ce service.

La section d'investissement ne comporte que des écritures d'ordre.

Budget Golfs

Les golfs municipaux – l'Ardilouse, la Méjanne et le Baganais – sont gérés dans le cadre de concessions de service public, à l'exception du dernier, qui fait l'objet d'une convention de mise à disposition.

En raison de la nature de ces contrats, ce budget inclut peu de dépenses courantes, que ce soit en termes de fonctionnement (principalement des impôts et taxes s'élevant à 10 000 € et des intérêts d'emprunt de 7 592 €) ou d'investissement (remboursement d'emprunt de 41 985 €).

La principale recette en fonctionnement correspond aux redevances versées par les exploitants. Elles s'élèvent à 577 000 € en 2026, en forte progression suite à la négociation des nouveaux contrats de délégations (493 617 € perçus en 2025, soit une augmentation de 13%).

Ainsi le budget Golfs est largement excédentaire ce qui permet de reverser 420 000 € au budget principal (en augmentation de 100 000 € par rapport à 2025).

Budget Camping

Depuis février 2017, le camping municipal « Les Jardins du Littoral » et l'aire de camping-cars du Huga était gérée sous forme de régie intéressée. Depuis le 1^{er} novembre, c'est la Société publique Local du même nom qui exploite l'équipement, bénéficiant d'une convention d'occupation.

Les chiffres de ce budget sont exprimés hors taxes

Les travaux d'extension du terrain de camping, se sont achevés en 2025 avec la création de nouveaux emplacements. Leur nombre est passé de 180 à 300.

Pour 2026, en section de fonctionnement, les recettes principales sont :

- le loyer versé par la SPL, composé d'une part fixe et d'une part variable. Le produit ainsi attendu est de 250 000 € cette année,
- le reversement pour l'exploitation de l'aire de camping-cars au titre de l'exercice 2025 : 70 000 €

Les dépenses réelles de fonctionnement sont composées des intérêts d'emprunts pour 29 786 € et des 9 992 € de crédits pour d'éventuelles interventions incombant au propriétaire.

En section d'investissement on trouve :

- le remboursement du capital de la dette pour 70 238 €
- 152 000 € pour des aménagements complémentaires suite à l'extension (réfection de la piscine, agrandissement du snack, installation d'un portail automatique à reconnaissance de plaque, bornes électriques de l'aire de campings-cars)
- l'acquisition de mobil-homes pour le logement des saisonniers : 36 300 €

L'équilibre budgétaire est obtenu grâce à un emprunt de 114 273 €.

Ce budget a vocation à être clôturé en 2027, les éléments d'actif et de passif seront alors repris dans le budget principal de la commune, ainsi que les résultats comptables.

Budget Forêt

Le budget forêt est basé sur des produits issus de la vente de bois. Ce budget supporte en fonctionnement des dépenses principalement consacrées à la masse salariale des agents de la régie communale et à l'entretien du matériel.

En section de fonctionnement, la recette principale est naturellement le produit des coupes de bois. Elle est évaluée cette année à 245 000 €.

Les charges à caractère générale recouvrent les frais de fonctionnement des véhicules et l'adhésion à l'association syndicale autorisée de défense de la forêt contre les incendies.

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépense à 144 000 €.

En section d'investissement, sont prévus :

- 20 000 € pour les reboisements
- 155 000 € pour l'achat d'un tracteur.

A noter qu'un tracteur a également été commandé en 2025 et sera payé sur les restes à réaliser en 2026 pour 136 979 €.

Les excédents des années antérieures permettent de financer ces acquisitions

Budget lotissement « La Cousteyre 3 »

Créé en 2022, ce budget vise à suivre les dépenses et recettes liées à une opération de viabilisation et de vente de terrains en lots aménagés à La Cousteyre.

À terme, ce budget doit présenter un solde financier positif. Cependant, l'objectif n'est pas de générer des excédents importants, mais plutôt d'obtenir un coût au mètre qui permette de vendre à un prix abordable et ainsi faciliter l'accession à la propriété des habitants de Lacanau.

Les premiers travaux d'aménagement (travaux de voirie pour la création de 11 lots) sont prévus cette année pour un montant de 495 000 €.

A cette dépense s'ajoutent les sommes déjà investies en études les années précédentes et qui ont généré des déficits cumulés.

Dans l'attente de la vente des terrains, le budget est équilibré par un emprunt de 515 818 €.